

# Revue

N°25 – Décembre 2012

Pour adresse:

Département de la santé et de l'action sociale – Secrétariat général  
Bâtiment administratif de la Pontaise – Av. des Casernes – 1014 Lausanne  
Tél. 021 316 50 51 – Fax 021 316 50 69

## Actuel

*Le rapport d'activité 2011 du CPS est disponible au secrétariat.*

*Le rapport du CCF concernant la facture sociale 2011 est à disposition des communes qui en feront la demande au BIC, [info.bic@vd.ch](mailto:info.bic@vd.ch).*

## Agenda

*Dernières séances du CPS :*

*19 juin 2012, 25 septembre 2012, 13 novembre 2012*

*Prochaine séance du CPS :*

*26 mars 2013*

## Contacts

### *Présidence*

*Laurent Wehri, Syndic de Montreux,  
[wehri.laurent@bluewin.ch](mailto:wehri.laurent@bluewin.ch)*

### *Représentants des communes*

*Jean-Michel Clerc, président du Conseil des régions RAS,  
[jmiclerc@bluewin.ch](mailto:jmiclerc@bluewin.ch)*

*Eric Küng, président de l'ARAS Broye-Vully,  
[eric.kueng@payerne.ch](mailto:eric.kueng@payerne.ch)*

*Oscar Tosato, Municipal à Lausanne,  
[oscar.tosato@lausanne.ch](mailto:oscar.tosato@lausanne.ch)*

### *Représentants de l'État*

*Anne-Catherine Lyon, cheffe du DFJC,  
[anne-catherine.lyon@vd.ch](mailto:anne-catherine.lyon@vd.ch)*

*Pierre-Yves Maillard, chef du DSAS,  
[pierre-yves.maillard@vd.ch](mailto:pierre-yves.maillard@vd.ch)*

*Philippe Leuba, chef du DEC,  
[philippe.leuba@vd.ch](mailto:philippe.leuba@vd.ch)*

### *Secrétariat*

*Philipp Müller, secrétaire général adjoint du DSAS,  
[philipp.muller@vd.ch](mailto:philipp.muller@vd.ch)*

## Sommaire

Dans sa séance du 13 novembre, le Conseil a décidé du programme cantonal de prévention du surendettement pour l'année 2013. Dans ce cadre, il a reconduit le budget 2012 sans modification.

Par ailleurs, le CPS a donné un préavis favorable à une modification du règlement d'application de la LHPS visant à clarifier la non-déductibilité des dettes et des pertes d'indépendants dans le cadre de l'établissement du revenu déterminant unifié (RDU) d'un ménage.

Enfin, le Conseil a échangé sur son rôle, sa composition et sa représentativité compte tenu des discussions en cours entre le Canton et les associations de communes autour de la facture sociale.

La rubrique questions / réponses reste inutilisée dans ce numéro. Le Conseil vous encourage vivement à en faire usage à l'avenir. Vos questions peuvent être adressées au secrétariat du Conseil.

## Décision du CPS

### Catalogue des prestations LASV: prévention du surendettement 2013

*Le Conseil a décidé de reconduire le programme de prévention du surendettement pour un montant total de CHF 650'000 en 2013. Il a souligné l'importance de la prévention dans ce domaine tout en demandant au DSAS de lui soumettre au printemps 2013 une évaluation relative au désendettement effectif engendré par ce programme et à l'efficacité de certaines mesures.*

Le programme de prévention du surendettement est divisé en trois volets. Premièrement, les actions «tout public» dont font partie une permanence téléphonique, des cours collectifs et des conseils en budget. Deuxièmement, des actions ciblées, soit, par exemple, la prévention en milieu scolaire ou des séances d'information et de sensibilisation destinées aux nouvelles familles et aux jeunes adultes en difficulté. Enfin, le programme de prévention du surendettement contient également un volet «communication». L'ensemble des moyens inscrits à ce programme au budget 2012 s'élèvent à CHF 650'000.

Compte tenu de la bonne implantation de ce programme et de l'importance de la prévention dans ce domaine, le Conseil a décidé de maintenir l'enveloppe financière consacrée à ce programme, refusant l'augmentation demandée compte tenu de la situation actuelle de la facture sociale. Il a par ailleurs demandé au DSAS de lui soumettre au printemps 2013 une évaluation relative au désendettement effectif provoqué par le programme cantonal ainsi qu'à l'efficacité de certaines mesures.

## Préavis du CPS

### Modification du règlement d'application de la Loi sur l'harmonisation et la coordination de l'octroi des prestations sociales et d'aide à la formation et au logement cantonales vaudoises (LHPS)

*Le Conseil a donné un préavis favorable à un projet de modification du règlement d'application de la LHPS visant à clarifier la non-déductibilité des dettes et les pertes d'indépendants.*

Le règlement d'application de la LHPS a été adopté par le Conseil d'Etat le 30 mai 2012, après un préavis favorable de la part du Conseil de politique sociale, par décision du 27 mars 2012. Le RLHPS entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Avant son entrée en vigueur, ce règlement nécessite d'être amendé par des dispositions sur les dettes et les pertes d'indépendants. Il s'agit de clarifier que dans le calcul du revenu déterminant unifié (RDU), les dettes et les pertes d'indépendants ne sont pas déduites de la fortune, respectivement du revenu. Référence est faite à cet égard à la législation et la pratique pour les subsides aux primes de l'assurance-maladie qui prévoient déjà cette non-déductibilité. Dans le cas contraire, les coûts des subsides augmenteraient de plusieurs millions. Pour les autres régimes qui fonctionneront selon les règles du RDU, les coûts augmenteraient également.

*Le Conseil a donné un préavis favorable à cette modification du règlement d'application de la LHPS.*

## Discussion du CPS

### Rôle et composition du Conseil

*Le Conseil s'est échangé sur son rôle, sa composition et sa représentativité au vu des débats en cours entre le Canton et les associations de communes autour de la facture sociale.*

En raison des débats en cours entre le Canton et les associations de communes autour de la facture sociale, le Conseil a échangé sur son rôle, sa composition et sa représentativité. Il a rappelé que, conformément à la loi, en tant qu'organe paritaire, il est composé de trois Conseillers d'Etat désignés par le Conseil d'Etat et de trois Municipaux désignés par le Conseil des régions de l'action sociale, organisation représentative de l'ensemble des communes vaudoises en matière de politique sociale. Le CPS est actuellement présidé par le Syndic de la Ville de Montreux. Il suivra de près la suite des discussions autour de la facture sociale.

## Objets inscrits à l'agenda du Conseil

- Aide individuelle à domicile LAPRAMS
- Catalogue du remboursement des frais de maladie des bénéficiaires PC AVS-AI
- Bénévolat : rapport de réponse au postulat Jaquet-Berger
- Rapport sur la politique de maintien à domicile des personnes en situation de handicap

Le Bureau du Conseil

Distribution : Conseil d'Etat (par son président) et Chancellerie  
Conseil des régions RAS (par son président), communes vaudoises, UCV , AdCV, Lausanne Région  
Députées et députés au Grand Conseil  
Services concernés : SASH, SPAS, SSP, SG-DSAS, SDE, SPJ, SESAF, DGEP  
Secrétariats généraux des départements concernés : DEC, DFJC, DINT  
Préfètes et préfets  
Contrôle cantonal des finances  
Centres sociaux régionaux et intercommunaux, Prospective et services privés